



COMPTE RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

Le quinze janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, maire de LALBENQUE.

Etaient présents : Serge CHARONNAT, Magali COQUOIN, Kévin DELON, Marie DELPECH, Stéphane DOLO, Myriam LEZOURET-CONQUET, Charles LONJOU, Jacques MARZIN, Géraldine MOLES, Sébastien NODARI, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Jacques POUGET, Catherine REBIERE, Marie-Joëlle ROCHE, Paméla ROUSSEAU, Philippe SUDRES, Marion VILLETTE.

Etait absent excusé et ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – DETR 2021 : plan de financement**
- 2 – Attribution marchés de travaux : rénovation atelier municipal et précision sur le financement**
- 3 – SIFA : demande d'adhésion**
- 4 – Règlement de l'accueil de loisirs périscolaire et du restaurant scolaire**
- 5 – Révision de la composition des commissions municipales**
- 6 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour,

Madame le Maire sollicite un ou une secrétaire de séance, Myriam LEZOURET-CONQUET se désigne.

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu des débats du conseil municipal du **15 Décembre 2020**, en vue de son approbation. Catherine REBIERE fait remarquer que la question posée à Kévin DELON, sur l'intervention du SDAIL pour l'église Saint-Quirin, n'a pas été retranscrite dans le compte rendu du 15 décembre 2020.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2020-27 : J'ai validé le devis concernant l'assurance de la flotte des véhicules ainsi qu'un état du parc simplifié pour le montant annuel de 5 024.79 € suite à une mise en concurrence, économie de 3 000 €.

2021-01 : J'ai validé trois devis à l'entreprise VEOLIA pour des poteaux incendie sur 3 secteurs de Lalbenque, à proximité du collège St Thérèse, sur la route de Vaylats et un poteau sur la route de Cahors. Ces acquisitions seront à inscrire dans l'opération de défense incendie. Ces

trois devis représentent les coûts suivants : 907.47 € HT, 2 990.26 € HT et 5 110.97 € HT soit un coût total HT de 9 008.70 € HT soit 10 810.44 € TTC.

2021-02 : Je valide le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement composé de la paysagiste urbaniste mandataire Juliette FAVARON, Prêle FOURMONT, paysagiste concepteur et Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine, domiciliées à Castelnau-Montratier et le bureau d'études VRD CET Infra domicilié à ALBI, pour l'aménagement des espaces publics du bourg. Le projet concerne la rénovation des abords de l'église et l'aménagement de l'Amphithéâtre à l'arrière, ainsi que les ruelles du castrum (rue des Tisserands, rue de l'église, impasse du Sol) pour un taux de rémunération de 12.32% afin réaliser cette opération sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 300 000 € HT soit 36 960 € HT, 44 352 € TTC.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Un petit rappel sur la démarche globale : diagnostic territorial (travaillé en 2019), permettant un projet politique (PADD, validé le 3 mars 2020) se traduisant in fine par des documents opposables (PLUi : prévu fin 2022). Les dernières élections ont largement renouvelé les équipes municipales, à Lalbenque comme dans de nombreuses municipalités (50 % de nouveaux élus). Il était donc nécessaire de prendre le temps de valider les orientations politiques, prises à la veille des dernières élections municipales du 15 mars 2020.

Les grandes orientations politiques du document validé par la précédente équipe communautaire étaient :

Une vocation résidentielle du territoire. Nous pensons que cette vision doit évoluer, alors que 75 % des actifs de la Communauté de Communes travaillent dans une autre commune que celle de leur résidence. Nous avons des atouts à faire valoir pour attirer des emplois : proximité de la métropole toulousaine (train, autoroute), fibre optique. Nous devons être porteurs d'un projet de territoire qui ne soit pas que résidentiel.

Un souci de préservation patrimoniale (des paysages, du bâti ...). La qualité de nos paysages est indéniablement un atout touristique, et un attrait pour de nouveaux habitants. Mais il faut absolument faire vivre ce patrimoine, le valoriser dans le contexte de la transition écologique que nous devons promouvoir. Il doit être générateur d'activités et d'emplois. Une inflexion du PADD est nécessaire pour éviter de transformer notre territoire en réserve ou en musée : nous devons le faire fructifier, de telle manière que les générations futures puissent y développer leurs racines. Elle est aussi nécessaire pour ne pas se laisser étouffer par les contraintes du SCOT qui limite drastiquement la croissance démographique des prochaines années en limitant le nombre de permis de construire (une moyenne de 3 par an par commune). Il nous faut continuer à attirer des habitants supplémentaires, mais rompre avec le mitage résidentiel dont nous héritons ;

Une orientation économique basée sur des emplois liés à l'économie présente : ils concernent essentiellement des TPE, des emplois peu rémunérés dans les services à la personne et une agriculture respectant davantage l'environnement. Il nous faut être plus ambitieux et attirer des entreprises qui apporteront leur contribution à un projet de territoire inscrit dans la transition écologique, notamment dans l'artisanat. Pour cela, il faut résolument monter en gamme nos produits et services : produits agricoles avec des signes de qualité, intensification des valeurs ajoutées entre le tourisme, l'agriculture et le commerce, le développement d'activités de services grâce à la fibre et à notre positionnement géographique, le renforcement des savoir-faire dans la transition écologique de l'habitat...

Nous avons porté dans nos programmes de campagne ces trois inflexions qui nous semblent nécessaires : plus d'emplois, plus d'anticipation de l'économie de demain, plus de valeur ajoutée sur le territoire-. Tous les élus sont preneurs de vos analyses, de vos réflexions, de vos contributions pour que nous puissions enrichir nos propositions dans la réflexion que porte la Communauté de Communes dans le cadre de la préparation du PLUi.

ORDRE DU JOUR

1 – DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2021 : plan de financement

Lors du conseil municipal du 15/12/2020, Kévin DELON, troisième adjoint en charge de l'aménagement des espaces publics, de l'urbanisme et du patrimoine, avait présenté le projet d'aménagement d'un amphithéâtre à l'arrière de l'église, la rénovation des abords de l'église et la réfection de rues du castrum.

Après consultation de la maîtrise d'œuvre sur cette opération, nous avons obtenu un taux de rémunération de 12.32% soit une enveloppe d'honoraires arrondie à 37 000 € HT.

L'enveloppe de travaux était fixée à 300 000 € HT, donc l'enveloppe globale est de 300 000 € + 37 000 € HT, 337 000 € HT soit 404 400 € TTC.

Je vous propose le plan de financement suivant :

Estimation de l'opération de travaux et honoraires : 337 000 € HT soit 404 400 € TTC.

Subvention au titre de la DETR 30 % : 101 100 €

Subvention au titre de la REGION 25 % : 84 250 €

Subvention au titre du DEPARTEMENT 20 % : 67 400 €

Total du financement extérieur : 252 750 €

Fonds libres et/ou emprunt y compris la TVA : 151 650 €

Fonds libres nets après récupération du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (dont le taux est de 16.404%) soit 85 312.23 €

Total de l'opération : 404 400 €

Madame le Maire indique que le dossier pour la demande de DETR est à déposer au plus tard le 15/01/2021.

Catherine REBIERE intervient pour demander quelques précisions : « dans le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est noté que cette mission de rénovation du bourg historique sera réalisée dans un processus de concertation dont on ne peut que se féliciter d'autant plus que c'était aussi un de nos projets. Ce compte-rendu fait état d'ateliers (au pluriel), de réunions publiques (au pluriel), on prend acte. Il fait aussi état d'un groupe de projets (au pluriel). Pouvez-vous nous éclairer sur ces trois points de concertation. Merci. »

Kévin DELON indique que ce projet est à son commencement. Le dossier a été construit par la commission aménagement des espaces publics et patrimoine, afin d'établir une enveloppe prévisionnelle pour la demande de subvention. Ce projet fera bien sûr l'objet d'exercices de démocratie participative : groupe projet de la commission, ateliers avec les habitants, réunions. Tout reste à faire.

Après examen et délibération, les membres valident à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les financeurs potentiels.

2 – Attribution des marchés de travaux : rénovation atelier municipal et précision sur le financement

La procédure de consultation pour l'attribution des marchés de travaux est arrivée à son terme. Pour rappel, la réunion de la commission d'appel d'offres n'était pas obligatoire comme nous

sommes en procédure adaptée. Les élus ont cependant fait le choix de la réunir à toutes les étapes de la procédure par soucis de transparence.

Un avis public à la concurrence avait été publié le 24/11/2020 pour un retour des plis le 8/12/2020.

Nous avons 7 lots pour cette rénovation de l'atelier municipal, avec les prévisionnels suivants :

LOT 1 – Maçonnerie : 17 000 € HT

LOT 2 – Cloisons sèches – Faux Plafonds : 21 000 € HT

LOT 3 – Electricité – VMC : 7 000 € HT

LOT 4 – Carrelage – Faïence : 10 500 € HT

LOT 5 – Menuiseries intérieures et extérieures : 10 000 € HT

LOT 6 – Plomberie – sanitaires : 7 500 € HT

LOT 7 – Habillage – charpente : 2 500 € HT

TOTAL PREVISIONNEL : 75 500 € HT

Pour rappel les honoraires sont de 4 959 € HT.

Soit un coût global d'opération prévisionnel de 80 459 € HT.

Suite à la remise des plis, nous avons reçu 18 candidatures.

Après analyse de ses candidatures, une a été rejetée car aucun document n'a été produit, elle postulait pour le lot 1 et 4.

L'analyse des offres s'est faite avec les 16 candidatures ci-dessus du 9/12 au 21/12/2020, en application des critères PRIX et VALEUR TECHNIQUE : 40 % et 60 %.

Un compte rendu à la commission d'appel d'offres a été établi le 29/12.

Au vu des résultats, et comme prévu au règlement de la consultation, une négociation était possible avec les entreprises.

Cette négociation a été faite par les élus en charge du dossier soit avec un entretien physique, soit par écrit sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Les candidats avaient jusqu'au 8/01/2021 à 12 h pour adresser une dernière offre.

Les résultats sont les suivants :

LOT	NOM ENTREPRISE	DOMICILE	MONTANT HT
1	BANIDE	Lalbenque	20 014.60 €
2	JM VALERY	Cahors	21 702.00 €
3	LJS	Gramat	10 060.22 €
4	DA SILVA	Prayssac	8 824.00 €
5	SARL ISSALY	Saint Martin Labouval	9 968.63 €
6	FAUCHE	Mercues	8 999.93 €
7	LM METTALLERIE En contrat de gré à gré	Flaujac-Poujols	1 900.00€
TOTAL DES MARCHES			81 469.38 €

Après examen en commission, lundi 11/01/2021 à 17 h 30, les attributions proposées par Madame le Maire sont celles qui figurent ci-dessus.

Pour le LOT 7 : compte tenu qu'il n'y a pas eu d'offre, il est possible de passer un contrat de gré à gré directement. L'entreprise LM METTALLERIE propose un devis de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC.

A ces travaux s'ajoutent les honoraires pour un montant de **4 959 € HT**

Mission AMO : 2 085 €

Mission CSPS : 1 474 €

Mission contrôle technique : 1 400 €

Soit un total HT travaux + honoraires : 86 428.38 € HT, 103 714.05 € TTC.

Pour information, le travail réalisé par Kévin DELON, adjoint et Serge CHARONNAT, conseiller délégué, notamment pour la réalisation des plans et par la suite, le suivi du chantier, a permis à la collectivité de réaliser une économie d'environ 8 000 € HT correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre.

Financement de cette opération :

Il n'y aura pas de complément de financement possible sur cette opération.

Après interrogation des différents financeurs potentiels, le DEPARTEMENT ne finance pas ce type de travaux et la REGION finance au titre du FRI (Fonds Régional d'Aide à l'Innovation) mais uniquement les communes dont la population est inférieure à 1500 habitants.

Ces travaux seront financés principalement par l'ETAT 65 %, sur une dépense prévisionnelle du 2/10/2020 de 82 221 € HT, soit 53 444 €.

A cela viendra s'ajouter la récupération du FCTVA (16.404%) soit 17 013 €.

Les fonds libres nets par autofinancement pour cette opération seront de 33 257.05 €.

Observations :

Géraldine MOLES s'interroge concernant les attributions proposées, notamment sur le lot 3 LJS car le montant de l'offre est plus élevée que celui de deux autres entreprises à compétences égales.

Kévin DELON précise que pour le lot électricité, quatre entreprises ont déposé une offre. Parmi ces 4, seulement une a chiffré la fourniture et pose d'une VMC. Lors de la phase de négociation, il a été demandé à chaque entreprise de chiffrer ce poste supplémentaire en offre de base. Seules les entreprises LJS et ALLEZ et CIE ont fait une nouvelle offre de base complète.

La comparaison des offres en analyse définitive après négociation ne pouvait se faire qu'entre ces deux entreprises.

Kévin DELON tient à préciser que la rénovation des ateliers municipaux décidée en urgence dans le cadre du programme FRANCE RELANCE est une opération très intéressante pour la commune puisque ce type de travaux n'est financé ni par la REGION, ni par le DEPARTEMENT. Ainsi, si ces travaux avaient été engagés « en temps normal » la commune n'aurait pu prétendre qu'à 30 % de subventions au titre de la DETR contre 65 % aujourd'hui.

Après examen et délibération, les membres valident à l'unanimité les attributions proposées pour chaque lot et autorisent le Maire pour signer les marchés de travaux correspondants.

3 – SIFA : demande d’adhésion

Le syndicat intercommunal de la fourrière animale sollicite un avis des communes adhérentes pour la demande d’adhésion d’une nouvelle commune, la commune de POMAREDE.

En application des dispositions de l’article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d’émettre un avis sur cette demande d’adhésion.

Après examen et délibération, les membres donnent un avis favorable à l’adhésion de la commune de Pomarède.

4 – Règlement de l’accueil de loisirs périscolaire et du restaurant scolaire

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien NODARI, adjoint en charge des affaires scolaires, de l’enfance et de la jeunesse, pour présenter le projet de règlement du service de l’accueil de loisirs périscolaire ou ALAE (accueil de loisirs associé à l’école) et le restaurant scolaire. La nouvelle municipalité a souhaité refondre le règlement de ces services pour plus de clarté, de communication entre les différents acteurs sur le terrain qui encadrent les enfants.

De plus, avec l’arrivée du nouveau responsable de l’ALAE, Quentin VALIERE, il est nécessaire pour une prise de poste efficace de revoir et préciser tout le fonctionnement.

Monsieur VALIERE est en train de finaliser une formation pour être Directeur de l’ALAE. A titre d’information, nous avons obtenu de la CAF une subvention de fonctionnement de 6 400 € pour financer ce poste.

Il précise que ce document a été validé par la CAF.

Le plus important c’est assurer l’accueil des enfants, le passage de relais, et assurer la sécurité.

Ce règlement a été adressé à l’ensemble des membres de la commission affaires scolaires y compris Géraldine MOLES qui a remplacé Stéphane DOLO qui était absent.

Observation :

Catherine REBIERE demande combien y a-t-il d’enfants concernés par un PAI (projet d’accueil individualisé) ou un PPS (projet personnalisé de scolarisation : handicap) ?

Sébastien NODARI indique qu’il y a plusieurs enfants avec un PAI mais il n’a pas le chiffre exact et peu d’enfant ont un PPS.

Après examen et délibération, les membres valident à l’unanimité le règlement de l’ALAE et le restaurant scolaire. Il sera mis en ligne prochainement sur le site internet de la commune après validation par les Directeurs d’école.

5 – Révision de la composition des commissions municipales

Lors du conseil municipal du 17/07/2020, le conseil municipal a délibéré sur la création des commissions et leur composition.

A ce stade, compte tenu de plusieurs changements (démission, etc...), il est préférable de revoir la composition de ces commissions et faire les ajustements nécessaires avant l’ouverture des commissions participatives début mars aux membres non élu(e)s.

La liste des commissions pour rappel :

Commission des finances

Commission urbanisme

Commission démocratie participative

Commission affaires scolaires, enfance et jeunesse

Commission écologie, environnement et biodiversité

Commission aménagement des espaces publics et patrimoine

Commission lien social et vie associative

Commission voirie – réseaux secs et humides

Commission agriculture

Commissions techniques :

Commission des finances : l'ensemble des conseillers municipaux

Commission urbanisme : Liliane LUGOL, membres : Magali COQUOIN, Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET, Sébastien NODARI, Jacques MARZIN et Jacques POUGET.

Commission démocratie participative : Liliane LUGOL, membres : Marie DELPECH, Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET, Jacques MARZIN et Catherine REBIERE.

Commissions participatives :

Commission affaires scolaires, enfance et jeunesse : Vice-Président : Sébastien NODARI, membres : Stéphane DOLO, Géraldine MOLES, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Paméla ROUSSEAU, Marion VILLETTE.

Commission écologie, environnement et biodiversité : Vice-Présidente : Myriam LEZOURET-CONQUET, membres : Guillaume BISMES, Stéphane DOLO, Jacques MARZIN, Géraldine MOLES, Marie-Joëlle ROCHE.

Commission aménagement des espaces publics et patrimoine : Vice-Président : Kévin DELON, membres : Magalie COQUOIN, Serge CHARONNAT, Myriam LEZOURET-CONQUET, Charles LONJOU, Jacques POUGET et Marie-Joëlle ROCHE.

Commission lien social et vie associative : Vice-Présidente : Magali COQUOIN, membres : Guillaume BISMES, Géraldine MOLES, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Catherine REBIERE, Marie-Joëlle ROCHE, Paméla ROUSSEAU, Philippe SUDRES.

Commission voirie – réseaux secs et humides : Vice-Président : Charles LONJOU : membres : Serge CHARONNAT, Kévin DELON, Sébastien NODARI et Philippe SUDRES.

Commission spécifique :

Commission agriculture : Coordonnateur : Jacques MARZIN, membres : pas pour le moment

Marie DELPECH fait le point sur le nombre de membres non élus pour chaque commission :

Commission affaires scolaires – enfance et jeunesse : 6

Commission écologie, environnement et biodiversité : 6

Commission aménagement des espaces publics et patrimoine : 7

Commission lien social et vie associative : 8

Commission voirie – réseaux secs et humides : 5

Après examen, les membres délibèrent à l'unanimité sur cette nouvelle composition.

6 – Questions diverses

***Visite de la Vice-présidente de la Région :**

Philippe SUDRES informe de la visite de la Vice-présidente Nadia Pellefigue, déléguée au développement économique, à l'innovation et à la recherche, le mardi 26/01/2021. Deux axes travaillés en amont avec Jacques MARZIN seront présentés: la filière truffe et l'attractivité du territoire pour l'installation des entreprises. On est sûr d'avoir le soutien de la Région pour ces deux thématiques. Catherine REBIERE demande si une personne du site remarquable du goût sera présente. Effectivement tous les acteurs seront présents.

*** Contrat Bourg Centre/Petites villes de demain :**

Liliane LUGOL indique que la commune de Lalbenque a été retenue dans deux dispositifs le contrat Bourg centre de la région Occitanie et le dispositif Petites villes de demain de l'Etat. Cela va nous aider à financer les projets de la mandature et également de bénéficier d'une aide de professionnels pour mettre en oeuvre ces projets.

*** Crise sanitaire :**

Catherine REBIERE, sur la crise sanitaire et l'accès à la santé pour tous, elle indique que l'urgence d'une médecine de proximité et des déserts médicaux se pose et devient une priorité pour nos concitoyens et notamment sur la commune de Lalbenque. A ce titre, quelle sont les initiatives et les pistes de réflexions qu'envisage la mairie pour pallier ce manque de médecins traitants qui devient plus que préoccupant en milieu rural. Quelles sont les dispositions prises pour la vaccination contre la Covid19 et tests de dépistage.

Jacques MARZIN intervient pour indiquer qu'à Lalbenque nous avons 57% de la population qui a plus de 50 ans. Il y a des aides à l'accueil d'internes et des appuis pour des étudiants en médecine. La première chose pour faciliter l'accès à de nouveaux médecins : préparation de logements au-dessus de la trésorerie, économie de 3 mois de loyers à la maison de santé. Mise en place de bourses pour les 3 premières années avec obligation de rester 5 ans.

Liliane LUGOL fait la comparaison avec l'IPES (Institut de préparation à l'enseignement secondaire créé en 1957) pour répondre à la crise de recrutement d'enseignants. Elle se réjouit que cela existe aussi avec les médecins pour qu'ils s'installent en milieu rural.

Catherine REBIERE, sur la crise économique et sociale, nous ne jugerons pas du bien-fondé ou non de la fermeture des cafés et restaurants par le gouvernement mais nous sommes très inquiets de la situation et des conséquences à terme pour leur survie et sur ce qui fait le lien social et la qualité de vie de notre commune. C'est pourquoi, au-delà des mesures gouvernementales, nous souhaitons attirer votre attention sur l'urgence et la nécessité de faire une table ronde avec les personnes concernées et réfléchir ensemble sur les mesures pertinentes et complémentaires que la mairie pourrait envisager.

Philippe SUDRES rappelle qu'une première démarche a été faite avec les entreprises, on est à l'écoute et on a rencontré un grand nombre d'entre elles.

Jacques MARZIN souhaite compléter ces propos en rappelant le fonds local régional évoqué lors du précédent conseil municipal du 15/12/2020. S'il y a nécessité de se réunir, il y a aujourd'hui peu de dossiers qui arrivent à la communauté de communes. Il faut inciter les entreprises à déposer, même si les dossiers sont difficiles à compléter.

Stéphane DOLO indique que toutes les entreprises ne sont pas concernées, il faut qu'il y ait eu une fermeture administrative, une baisse du chiffre d'affaires n'est pas suffisante.

*** Futur PLUi :**

Kévin DELON rappelle l'importance du registre papier de concertation du public disponible en mairie depuis plusieurs mois. Ce registre permet aux citoyens de consigner leurs remarques pour l'élaboration du futur PLUi. Kévin DELON invite les élus à faire connaître ce registre pour que les citoyens se saisissent de ce dispositif qui sera étudié pour l'établissement du futur zonage du PLUi. Le registre devait être clôturé le 31 décembre 2020, il est finalement prolongé pour quelques semaines ou mois et reste disponible à la mairie aux heures d'ouverture.

Plus de questions à l'ordre du jour, **la séance du conseil municipal est levée à 19 h 40.**

Madame le Maire laisse la parole à Sylvie PAGES-GRATADOUR qui fait lecture de deux questions de citoyens qui suivent la retransmission de la séance sur Facebook. Les élus y répondent en direct.

A LALBENQUE, le 1^{er} février 2021

Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.

Le compte rendu intégral a été approuvé à l'unanimité au conseil municipal du 5 mars 2021.